

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 25 novembre 2019
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 3 décembre 2019
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2019
qui ont pris part à la délibération 30	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Présidente : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

0

**Installation
de madame Hélène LEDUC –
désignation
comme représentante au sein
du conseil d'administration
du Centre Communale
d'Action Sociale**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à M. TULOUP à partir du rapport n° 8), VALENTINO, TULOUP, LATHUILIÈRE, PERNOLLET, LEDUC, REPLUMAZ,

Membres excusés : Mmes VILLARET (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), M. ASTIER (pouvoir à M. GILLET),

Membres absents excusés : Mme ALLES, Mme CAMINALE, M. PONTVIANNE, Mme DUPUIS,

Membres absentes : Mmes COATIVY.

Madame Jacqueline VERDIER, Conseillère Municipale, a fait part de sa démission du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) par courrier en date du 4 octobre 2019.

À la suite de ce départ, il convient de désigner un nouveau représentant dans cette instance. Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire. Il n'est donc pas nécessaire dans cette hypothèse de procéder au scrutin et la nomination prend alors effet immédiatement après le dépôt de la candidature.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Hélène LEDUC, comme représentante au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal,

DÉSIGNE Madame Hélène LEDUC, comme représentante au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS). Une seule candidature ayant été déposée, la nomination a pris effet immédiatement (article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI